

Pour une

France compétitive & souveraine

CONTRIBUTION DES BANQUES POUR
L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2027

Avant-propos 01

Les banques en France 02
chiffres clés

**3 priorités et 8 mesures :
nos propositions concrètes
pour l'avenir des Français** 04

priorité 1
**Être au rendez-vous
des besoins quotidiens
des Français** 06

priorité 2
**Assurer le financement
de l'économie
et des transitions** 18

priorité 3
**Renforcer la compétitivité
de notre économie,
garantie de souveraineté** 30

En 2027, les Français vont choisir le cap de notre pays pour les cinq prochaines années. Dans un contexte marqué par des transformations profondes, à la fois géopolitiques, économiques, environnementales et technologiques, l'élection présidentielle est un moment-clé pour débattre d'une réponse collective aux attentes exprimées et aux enjeux identifiés : le retour d'une croissance économique solide assise sur une compétitivité retrouvée, l'affirmation de notre souveraineté, le besoin de protection des Français, la mobilisation de financements massifs pour assurer les transitions.

« Les banques sont au rendez-vous pour financer l'économie et soutenir les projets du quotidien des Français. Elles le seront demain si les conditions de leur engagement sont préservées et renforcées. »

La Fédération bancaire française (FBF) qui représente l'ensemble des établissements bancaires implantés en France, soit 317 banques françaises et étrangères, entend contribuer à ce débat. Elle porte la voix d'un secteur qui emploie plus de 368 800 salariés et finance chaque jour les projets des ménages, des entreprises et des collectivités, à hauteur de 3 180 milliards d'euros.

Les banques françaises contribuent à 2,2% de la richesse produite en France, et versent 24,4 milliards d'euros aux secteurs publics en impôts, taxes et charges sociales.

Le rétablissement des comptes publics doit constituer une priorité du prochain quinquennat. Les niveaux de déficit et de dette publics fragilisent la crédibilité budgétaire du pays, renchérissent le coût de financement de l'État comme des acteurs économiques, et limitent d'autant les marges de manœuvre disponibles pour investir dans les transitions.

Répondre à cet impératif de redressement des finances publiques ne doit cependant pas passer par des mesures d'alourdissement de la fiscalité ou de nouvelles mesures de complexification réglementaire au détriment du financement de l'économie : c'est au contraire par la simplification, l'investissement et l'attractivité que la France pourra dégager les marges de manœuvre nécessaires à l'assainissement durable de ses comptes publics.

La FBF appelle à trouver une voie d'équilibre entre réglementation et capacité de financement de l'économie, c'est-à-dire des projets d'avenir des Français. C'est cette voie que notre contribution suit, avec des propositions précises et responsables. C'est ce que les banques estiment nécessaire pour les décisions et orientations nationales et les positions européennes.

**La Fédération
bancaire française**

Septembre 2026

Les banques en France

Des acteurs essentiels

317

banques françaises
et étrangères
implantées en France

ACPR, janvier 2026

5 banques

françaises parmi les 10 plus grandes
banques de la zone euro

S&P Global, 2025

89 %

des Français ont une bonne image
de leur banque

Enquête IFOP-FBF, janvier 2026

Piliers de la compétitivité et de la souveraineté française

67%

du financement des entreprises en France
repose sur le crédit et 33% sur le marché
(contre aux États-Unis, 37% de financement
par le crédit et 63% par le marché)

Banque de France, T1 2026

3 180 Mds€

de crédits à l'économie, soit
+45% depuis 2016 et +19% depuis 2023

Banque de France, juin 2026

24,4 Mds€

versés à l'Etat en 2025
(impôts + charges sociales patronales)

FBF, 2025

Les banques sont des piliers de la compétitivité et de la souveraineté économique nationale et des acteurs essentiels dans le quotidien des Français. La solidité de la banque en France et de son modèle universel ont fait leurs preuves, et sont autant d'atouts pour l'avenir du pays.

Une relation de proximité au service du quotidien des Français

1 286 Mds€

d'encours de prêts immobiliers
aux particuliers
soit 1/4 des crédits
immobiliers de la zone euro
(97% à taux fixe)

Banque de France,
juin 2026

99%

des Français à moins
de 15 minutes d'un point
d'accès aux espèces

Banque de France, 2025

47

agences pour 100 000 habitants
en France, contre 30 en zone euro

1/3 des agences de la zone euro
se trouve en France

BCE/Eurostat, 2025

Un emploi pérenne, très qualifié, féminisé et inclusif

368 800

salariés, soit 20% de l'emploi du secteur
bancaire de la zone euro
et 1,8% de l'emploi privé en France

FBF, 2025

18 100

alternants formés
au sein du secteur
bancaire, 550 M€
d'investissement dans la
formation des salariés

FBF, 2025

75%

des recrutements en CDI,
contre 15% en moyenne nationale,
75% de cadres, 56% de femmes

FBF, 2025

3 priorités
et 8 mesures :
**nos propositions
concrètes
pour l'avenir
des Français**

priorité 1

**Être au rendez-vous
des besoins quotidiens
des Français**

priorité 2

**Assurer
le financement
de l'économie
et des transitions**

priorité 3

**Renforcer la compétitivité
de notre économie,
garantie de souveraineté**

01 Permettre à chacun de se constituer un patrimoine

- Encourager les Français à développer une épargne diversifiée dans la durée **L**
- Permettre aux épargnants de préparer leur retraite avec des produits investis à long terme **L**

02 Favoriser l'accès au logement

- Encourager l'acquisition d'un logement par les jeunes ménages **L**
- Supprimer les règles du HCSF pesant sur le crédit immobilier **R**

03 Sécuriser et protéger les clients, prévenir les fraudes

- Responsabiliser les plateformes numériques dans la lutte contre les fraudes **E**

04 Financer les secteurs stratégiques

- Accompagner la mobilisation de l'épargne
- Inciter à l'investissement en créant un dispositif adapté de donation intergénérationnelle **L**

05 Faciliter la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

- Simplifier et accélérer les procédures pour les projets de transition et de décarbonation **E L R**
- Fluidifier les parcours de rénovation énergétique, notamment via l'éco-PTZ **L R**

06 Accompagner les transitions numériques nécessaires à la souveraineté

- Orienter le projet d'euro numérique de détail dans le sens d'un partenariat public-privé souverain et moins coûteux pour le contribuable européen **E**
- Protéger les données financières des Européens **E**

07 Promouvoir durablement un cadre fiscal et réglementaire attractif

- Retrouver progressivement un taux compétitif d'impôt sur les bénéfices **L**

08 Libérer la capacité de financement de l'économie

- Réviser le cadre prudentiel européen en faveur du logement et des entreprises **E**

Niveau de norme visé par la proposition : **E** texte européen **L** texte législatif **R** texte réglementaire

PRIORITÉ 1

Être au rendez-vous des besoins quotidiens des Français

01

Permettre à chacun de se constituer un patrimoine

02

Favoriser l'accès au logement

03

Sécuriser et protéger les clients, prévenir les fraudes

Permettre à chacun de se constituer un patrimoine

Dans un contexte d'incertitudes économiques, démographiques et géopolitiques, permettre à chacun de se constituer un patrimoine solide et diversifié est une condition essentielle de la sécurité des parcours de vie. L'épargne n'est pas un outil réservé à quelques-uns : elle est un levier collectif de protection, de projection dans l'avenir et aussi de liberté pour faire ses propres choix. Les banques jouent un rôle central pour organiser, sécuriser et transformer cette épargne au service des ménages et de l'économie.

« L'épargne n'est pas
un privilège : c'est un outil
de protection et de liberté. »

Que font les banques ?

Les banques jouent un rôle central dans l'organisation et la sécurisation de l'épargne des ménages, qu'elles accompagnent tout au long de la vie.

L'allocation de l'épargne résulte d'un équilibre entre les préférences des ménages – sécurité, liquidité, certitude du rendement – et les besoins de financement de l'économie, dont certains appellent des ressources longues.

Par l'intermédiation bancaire, l'épargne liquide des Français est transformée en financements de long terme au service des besoins des entreprises, des ménages et des finances publiques. En France, avec un tiers de l'épargne des ménages, les banques assurent deux tiers du financement des entreprises.

Ce rôle repose sur un cadre protecteur et exigeant, un devoir de conseil et une mutualisation des risques permettant aux ménages d'investir sans supporter seuls la complexité ni les aléas financiers. Les banques assument ainsi une fonction d'amortisseur social, en prenant le risque sur leur bilan.

Les établissements bancaires accompagnent quotidiennement des millions de Français dans leurs choix d'épargne et d'investissement. Le conseiller bancaire reste la première source d'information financière pour 62% des Français, un rôle de confiance indispensable à préserver, à l'heure où 12% des ménages commencent à consulter l'IA avant tout placement.

17,4%

C'est le taux d'épargne
des ménages français,
parmi les plus élevés d'Europe
(15% en zone euro)

(Source : Banque de France, T1 2026)

6 596 Mds€

de patrimoine financier
des ménages (actions 33%,
assurance-vie 34%, livrets 32%)

(Source : DG Trésor, T2 2025)

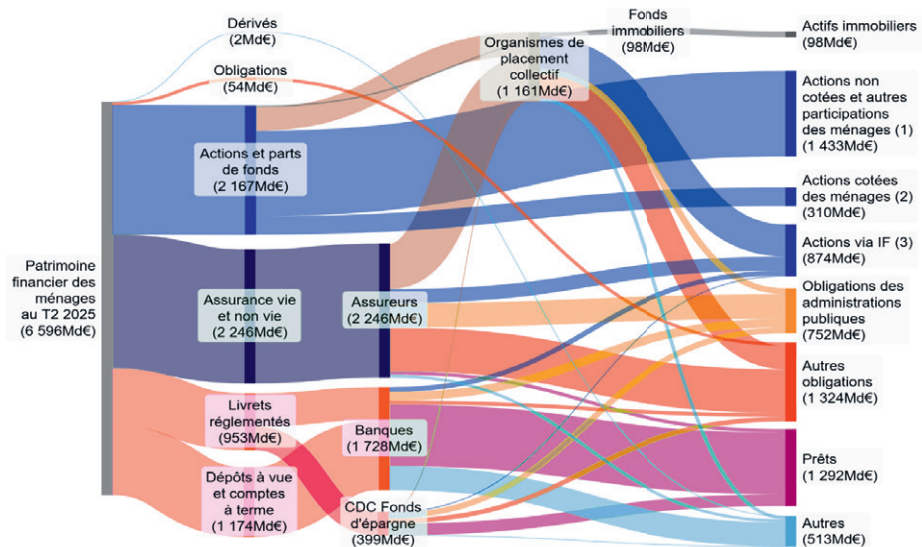
Une allocation de l'épargne au service de l'économie

Une étude de la Direction générale du Trésor (janvier 2026) démontre que le patrimoine financier des ménages travaille. L'argent présent sur les comptes et les livrets ne « dort » pas. Concrètement, l'intermédiation transforme une épargne liquide et prudente (30% en dépôts à vue et épargne réglementée) en ressources de long terme (93% en prêts, obligations et actions), garantissant un financement continu des administrations publiques et de l'appareil productif.

● Mise en transparence du patrimoine financier des ménages français (en milliards d'euros)

(Source : DG Trésor, Trésor-éco n°378, janvier 2026 : « Que finance l'épargne financière des ménages français ? »)

Pour 10€ de patrimoine financier des ménages, 4€ sont utilisés pour détenir des fonds propres d'entreprises, dont la moitié pour du patrimoine professionnel, 3€ pour investir dans des obligations, dont 1€ de dette des administrations publiques (en majorité françaises) et 2€ pour réaliser des prêts.



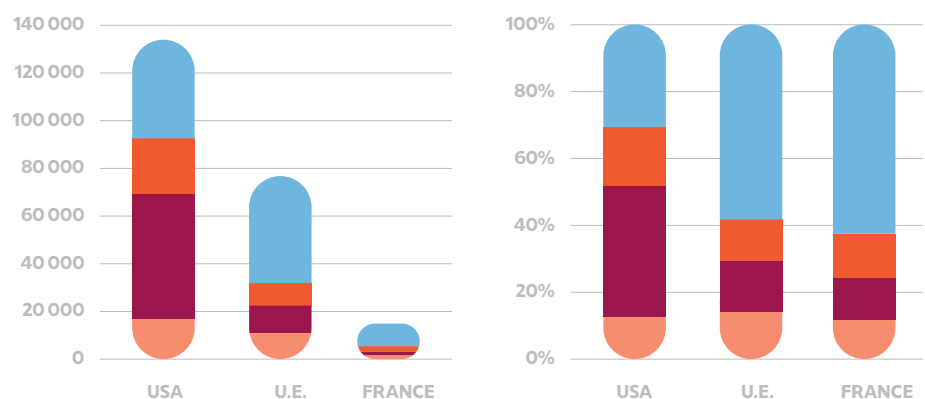
Une comparaison UE/US frappante en volume comme en typologie d'actifs

● Actifs financiers et immobiliers détenus par les ménages à fin 2023 (en milliards d'euros et %)

(Sources : Eurostat, FED)

Hors titres de créances, crédits, dérivés et autres. Les comptes de retraite individuels (IRA, Individual Retirement Accounts) ne sont pas présentés comme une catégorie distincte pour les USA. Les actifs détenus dans les IRA sont inclus dans les postes détenus par les ménages, comme par exemple les actions et les titres de dette (environ 14 000 milliards d'euros en 2023 selon la FED).

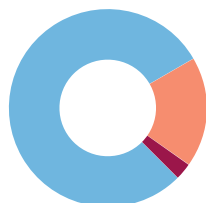
ACTIFS IMMOBILIERS
ASSURANCES ET
FONDS DE PENSION
ACTIONS ET OPC
MONAIE ET DÉPÔTS



Un attachement des Français aux produits sans risque

● Types de produits d'épargne que vous privilégiez (en %)

(Source : Baromètre IFOP 2026)



79% Produits sans risque, faible rendement
18% Produits peu risqués, rendement espéré plus élevé
3% Produits risqués, rendement espéré important

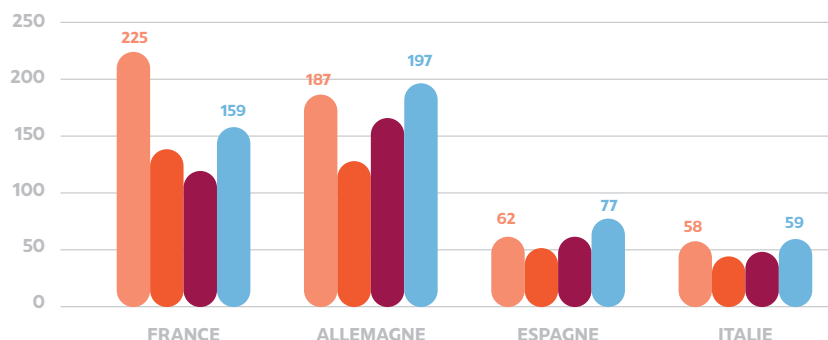
Les banques engagées pour les projets immobiliers des Français

Une production annuelle de crédits à l'habitat en France supérieure à celle de la moyenne de la zone euro

● **Production annuelle des nouveaux crédits à l'habitat aux ménages**
(hors renégociations, en milliards d'euros)

(Source : Banque de France)

2022 • 2023 • 2024 • 2025



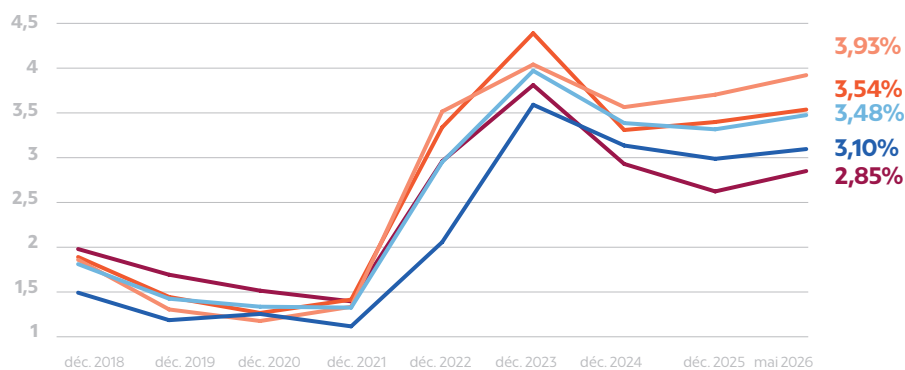
Un des taux les moins élevés de la zone euro

● **Taux d'intérêt⁽¹⁾ moyen sur les nouveaux crédits immobiliers** (en %)

(Source : BCE)

(1) Taux effectif au sens étroit, c'est-à-dire hors frais et assurances

ALLEMAGNE
ITALIE
ZONE EURO
FRANCE
ESPAGNE

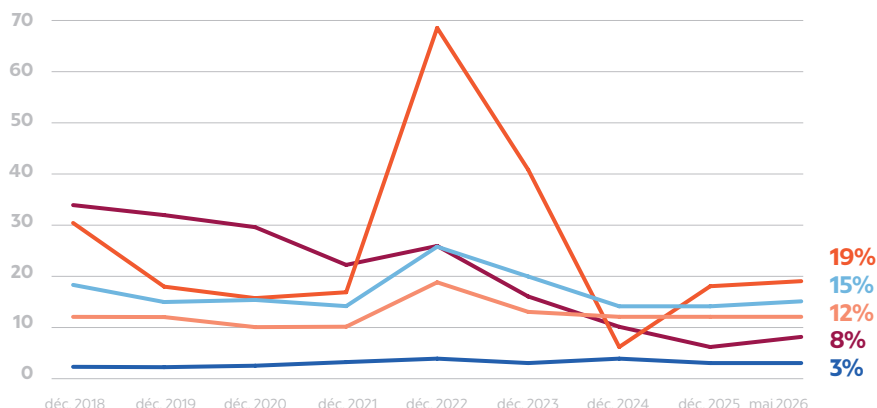


Un modèle français de crédit immobilier à taux fixe, protecteur pour le pouvoir d'achat des Français

● **Part des crédits nouveaux à l'habitat à taux variable**
(ou dont la période de fixation initiale est inférieure à 1 an – en %)

(Source : BCE)

ITALIE
ZONE EURO
ALLEMAGNE
ESPAGNE
FRANCE



Nos propositions clés

● Encourager les Français à développer une épargne diversifiée dans la durée ①

Les livrets d'épargne réglementée (livret A, LDDS, LEP) sont aujourd'hui bien calibrés et répondent aux principales préoccupations de sécurité financière des Français. Ces livrets constituent une épargne de précaution utile pour les besoins à court terme (« coup dur » ou « coup de cœur »), mais ils ne répondent pas aux objectifs à long terme tels que compléter ses revenus à la retraite.

Les banques françaises suggèrent de renforcer les incitations à la constitution d'un capital épargne diversifié, combinant fonds sécurisés et investissements de long terme, afin de mieux préparer les projets de vie et la retraite. Les investissements de long terme peuvent prendre la forme de supports variés : actions, organismes de placement collectifs (OPC), assurance-vie (en fonds euros ou en unités de compte), PEA ou PEA-PME, Plan d'épargne retraite (PER), dispositifs d'épargne salariale.

Mieux faire connaître l'utilité et les opportunités de ces supports au plus grand nombre est aujourd'hui essentiel car ils répondront aux objectifs individuels des ménages (se constituer un patrimoine financier tout au long de leur vie), tout en répondant à des besoins de financement de long terme de l'économie, notamment en fonds propres.

Le rôle de l'intermédiation bancaire est prépondérant dans l'accompagnement des ménages pour orienter leur épargne vers l'économie réelle en cohérence avec leurs objectifs et leur comportement d'épargnant, notamment en termes de tolérance au risque.

Pour susciter cette adhésion et cet engagement des ménages, la stabilité du cadre réglementaire et fiscal est une condition indispensable.

● Permettre aux épargnants de préparer leur retraite avec des produits investis à long terme ②

Parmi les placements visant à préparer l'avenir, les banques proposent de renforcer les dispositifs comme le Plan d'épargne retraite, qui aideront les épargnants à se constituer une retraite additionnelle. Cette orientation permettra d'ancrer une part d'épargne dans un horizon long, favorable aux fonds propres des entreprises : des mécanismes prévoiront ainsi une exposition progressive aux actifs de long terme. L'objectif est de compléter les régimes existants par une épargne offrant davantage de liberté de choix sur l'âge de départ à la retraite et une meilleure visibilité sur le niveau de vie futur.

« La stabilité et la confiance orientent mieux l'épargne que la contrainte. »

100%

de l'épargne des Français finance
l'économie via le crédit, la dette
et les fonds propres

(Source : DG Trésor, T2 2025)

939 Mds€

d'épargne réglementée, soit 15%
du patrimoine financier des Français

(Source : Banque de France, T1 2026)

Une préférence des Français
pour l'épargne sécurisée :
c'est utile mais insuffisant pour
préparer l'avenir !

Les ménages valorisent la sécurité,
la liquidité et la certitude du rendement.

D'après le baromètre IFOP 2026,
79% des Français privilégient les produits
d'épargne sans risque, même à faible
rendement. Depuis 2013,
les investissements en fonds propres
ont affiché une rentabilité nominale
moyenne d'environ 5,4% par an, contre
1,3% par an pour le Livret A (1,58% pour
les produits de taux) (Sources : OEE
pour les fonds propres ; calcul à partir
des taux officiels du Livret A). Cette
préférence pour la sécurité se retrouve
au niveau européen. Seul 1 Européen
sur 4 détient des produits financiers
comme des actions ou des fonds, contre
plus d'1 Américain sur 2 (Eurobaromètre
Commission européenne, juillet 2023).

Pour aller plus loin

● Permettre une communication positive et responsable sur les placements financiers

Le cadre actuel de communication financière
relative à la commercialisation de services
d'investissement et d'instruments financiers
(directive MiFID II, actes délégués et orientations
de l'ESMA) limite fortement la possibilité
de présenter de manière équilibrée les
performances des placements, contribuant à une
perception négative de l'investissement financier.
Les règles encadrant la publicité et la promotion
des produits financiers, notamment lorsqu'ils
comportent une part de risque ou un horizon
de long terme, contribuent à maintenir une
préférence structurelle pour les produits les plus
simples, liquides et sécurisés.

Dans ce contexte, mieux informer en amont
permettrait de rapprocher les choix d'épargne
des enjeux de rendement, de risque et d'horizon
d'investissement. Cette évolution ne remettrait
pas en cause la protection des épargnants : elle
devrait au contraire s'inscrire dans un cadre de
conseil robuste, reposant sur la connaissance du
client et le respect des exigences réglementaires.
L'objectif est de rendre plus compréhensible
le manque à gagner lié à une allocation
exclusivement ou trop sécurisée, sans pour autant
inciter à une prise de risque inadaptée.

« La bonne épargne,
ce n'est pas celle
qu'on impose, c'est celle
qu'on comprend. »

443,8 Mds€

d'encours sur les Livrets A
(83% des Français en détiennent)

(Source : Banque de France, juillet 2026)

● Renforcer la culture financière à tous les âges

Malgré des progrès récents, le niveau de culture financière des Français demeure perfectible. Les adultes atteignent un score de 12,82 sur 20 en 2026, proche de la moyenne internationale mais encore insuffisant, et seuls 56 % disposent d'un socle de connaissances de base.

Face à la nécessaire diversification des produits d'épargne, la digitalisation des usages et une exposition accrue à certains risques, les banques proposent de renforcer la diffusion de connaissances financières accessibles à tous. Cette démarche s'appuie sur des dispositifs existants et reconnus dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation financière pilotée par la Banque de France. Les programmes de la Fédération bancaire française « Les clés de la banque » et « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe » font partie de ces dispositifs.

L'objectif est d'amplifier ces programmes pour accompagner les décisions clés de la vie économique des Français, améliorer la compréhension du budget, de l'épargne, du crédit et des moyens de paiement, et soutenir les initiatives individuelles comme entrepreneuriales.

Les intermédiaires bancaires contribuent à la culture financière d'une manière fiable : selon une étude Elabe-AFG publiée en juin 2025, lorsqu'il s'agit de s'informer ou de demander conseil, la banque reste le premier interlocuteur de confiance pour 62 % des sondés, devant l'entourage personnel (55 % des déclarations) et les organismes publics comme la Banque de France (54 %). Les conseillers financiers indépendants sont également sollicités (51 %), tandis que l'intelligence artificielle (IA) et les influenceurs des réseaux sociaux suscitent peu de confiance (respectivement 12 % et 9 %).

COMMENT AGIR ?

« J'invite 1 banquier(e) dans ma classe »

Depuis 11 éditions, la Fédération bancaire française mobilise le réseau bancaire dans le cadre de l'opération « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe ». Destinée aux élèves de CM1 et CM2, cette initiative permet à des professionnels du secteur bancaire d'intervenir dans les écoles pour sensibiliser les enfants à la gestion de l'argent. Les ateliers sont organisés en classe, aux côtés de l'enseignant, autour d'un jeu de plateau pédagogique consacré aux situations de la vie quotidienne liées à l'argent. Plus de 140 000 élèves ont pu bénéficier de ce dispositif labellisé EducFi par la Banque de France et placé sous le Haut patronage du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

229,4 Mds€

d'épargne salariale et retraite
(+14,7% en un an)

(Source : AFG, décembre 2025)

0,8%

c'est la part des services financiers
dans le panier de biens et services
suivi par l'indice des prix à la
consommation de l'INSEE (2026)

Favoriser l'accès au logement

Le logement constitue un enjeu central de pouvoir d'achat, de stabilité et de cohésion sociale. Dans un contexte de hausse durable des prix immobiliers et de contraintes accrues pour les ménages, le modèle français de financement du logement joue un rôle déterminant de protection. Fondé sur le crédit amortissable à taux fixe long, la mutualisation des risques et une analyse responsable de la solvabilité, ce modèle est un atout économique et social qu'il convient de préserver et de consolider face aux pressions réglementaires européennes.

« Le modèle français du crédit immobilier est un pilier de protection des ménages et de stabilité macroéconomique. »

Que font les banques ?

Les banques françaises financent l'acquisition de logements, dès lors que les projets sont viables. 1 crédit immobilier sur 4 de la zone euro est accordé en France.

Les banques s'appuient sur un modèle de crédit immobilier parmi les plus protecteurs d'Europe. La prédominance des prêts à taux fixe amortissables permet aux ménages de bénéficier d'une charge stable dans le temps, la banque assumant le risque de taux. 97% des nouveaux crédits immobiliers en France sont à taux fixe. 3% des crédits immobiliers sont à taux variables en France, contre 16% en zone euro. En 2025, les taux immobiliers pratiqués en France sont parmi les plus bas de la zone euro.

L'octroi du crédit fondé sur la situation financière des emprunteurs, plutôt que sur la valeur du bien financé, protège les candidats à l'emprunt et préserve la stabilité du système de financement du logement.

Le taux de défaut des crédits à l'habitat demeure structurellement faible depuis plusieurs décennies. 85% des ménages jugent leurs charges de remboursement supportables (Observatoire des Crédits aux Ménages, mars 2026).

La part des primo-accédants dans la production de crédits immobiliers reste élevée, illustrant le caractère inclusif du modèle français de financement du logement. Plus d'un emprunteur sur deux achetant sa résidence principale est primo-accédant.

1/4

des crédits immobiliers
de la zone euro sont accordés
en France

(Source : BCE, décembre 2025)

97%

des nouveaux crédits
immobiliers
en France sont à taux fixe

(Source : BCE, juillet 2026)

Nos propositions clés

● Encourager l'acquisition d'un logement par les jeunes ménages 📌

Il est proposé d'inciter des jeunes ménages primo-accédants à acquérir un logement. Cela pourrait par exemple prendre la forme d'un nouveau prêt à taux zéro à définir pour les moins de 35 ans, indépendamment du zonage géographique, dans le cadre du budget dédié aux PTZ. Cette mesure ciblée et lisible permettrait de limiter la contrainte de l'apport initial pour de nombreux jeunes ménages, de faciliter les premières trajectoires résidentielles et de soutenir l'accession à la propriété sans remettre en cause les principes d'un financement responsable fondé sur la capacité de remboursement.

● Supprimer les règles du HCSF pesant sur le crédit immobilier 📌

Supprimer le caractère contraignant des règles fixées par le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) est un signal fort pour faciliter l'octroi des crédits immobiliers pour l'achat d'une résidence ou un investissement locatif.

Ces règles (taux d'effort maximal de 35%, dérogations cantonnées, etc.) conduisent à une vision administrative du risque, notamment pour les primo-accédants, dont les revenus sont plus faibles au début de la vie active, et pour certains ménages disposant d'un « reste à vivre » élevé. Ce système administré est inutile, alors que les banques savent déjà gérer le risque.

3,10%

c'est le taux moyen sur la production de crédit immobilier en France, parmi les plus bas de la zone euro (3,64% en zone euro)

(Source : BCE, mai 2026)

28,7%

des Français détiennent des crédits immobiliers en 2025

(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages, mars 2026)

2,8%

des ménages français envisagent de souscrire un crédit immobilier dans les prochains mois

(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages, Mars 2026)

QUE FAIRE DE PLUS ?

Le statut du bailleur privé : une avancée pour l'investissement locatif

La loi de finances pour 2026 a créé le statut du bailleur privé non professionnel, une avancée significative que la FBF salue. Ce nouveau statut, avec son régime d'amortissement incitatif (de 3% à 5,5%/an selon le type de location et le niveau de performance énergétique du bien), constitue un levier important pour relancer l'investissement locatif privé et développer l'offre de logements disponibles à la location. Il convient désormais de le faire connaître auprès des investisseurs particuliers et de l'articuler avec les autres dispositifs fiscaux.

Pour aller plus loin

● Préserver le modèle français du crédit immobilier, notamment en révisant les contraintes prudentielles européennes

Les banques demandent la préservation des fondamentaux du modèle français de financement immobilier (taux fixes longs, prêts amortissables, mutualisation du risque) qui constituent un véritable amortisseur économique et social, en évitant ou en revenant sur toute évolution réglementaire qui fragiliserait son équilibre ou renchérirait durablement le coût du crédit.

Les banques alertent notamment sur le risque de renchérissement du crédit immobilier lié à l'application de Bâle IV en 2032. Pour un crédit immobilier à un ménage d'un montant de 300 000 euros, la banque devra immobiliser deux fois plus de fonds propres en 2032 par rapport à aujourd'hui (7 200 euros au lieu de 3 600 euros).

Aussi, les banques demandent à pérenniser les dispositions transitoires de calcul de l'« output floor » (plafond d'économies de fonds propres au regard de l'approche standard), afin d'éviter un doublement en 2032 du coût en capital sur les crédits immobiliers, et donc une augmentation du prix du crédit pour les ménages, ce surcoût étant répercuté sur le client. Maintenir la règle transitoire serait largement suffisant par rapport au véritable niveau de risque.

Cela faciliterait l'accès au crédit en France, permettrait des conditions de prêt plus abordables et davantage de capacité de financement pour les ménages. Au total, le maintien du taux de pondération de 10 % libèrerait un potentiel de 308 Mds€ de financement supplémentaire du logement.

1/2

de primo-accédants parmi
les nouveaux emprunteurs
immobiliers (55,6%)

(Source : Banque de France, janvier 2026)

1 286 Mds€

d'encours de prêts immobiliers
aux particuliers

(Source : Banque de France, juin 2026)

308 Mds€

de financement supplémentaire libéré pour les crédits
immobiliers si le cadre prudentiel transitoire
est maintenu (maintien d'une pondération à 10%)

(Source : FBF, consultation compétitivité
de la Commission européenne, 2026)

Sécuriser et protéger les clients, prévenir les fraudes

La transformation numérique expose les Français à des enjeux croissants en matière de fraude, de cybersécurité et de protection des données. Grâce à des investissements continus et à une mobilisation de longue date, le secteur bancaire présente aujourd'hui un niveau élevé de maturité et de résilience face aux risques numériques : sécurité des systèmes d'information, authentification forte et sécurisation des parcours clients à la fois à distance et au sein des réseaux physiques. Précurseur par rapport à d'autres industries, le secteur bancaire constitue un acteur central de confiance, de stabilité et de protection au service de l'économie française.

« La confiance dans les paiements est un bien commun que les banques protègent chaque jour. »

Que font les banques ?

Au fil des années, le secteur bancaire a renforcé la sécurité des systèmes d'information et des réseaux face à une menace de plus en plus sophistiquée et à l'accélération des mutations technologiques.

Investissements massifs, gouvernance dédiée et coopération étroite avec les autorités françaises et européennes ont permis aux banques d'atteindre un haut niveau de maturité en matière de cybersécurité.

Les banques françaises mettent tout en œuvre pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données de leurs clients, y compris dans des environnements en mutation rapide : cloud, intelligence artificielle et agentique, quantique, nouveaux moyens de paiement. L'utilisation de ces nouvelles technologies se fait de manière responsable et dans l'intérêt du client.

De la même manière, la chaîne des paiements s'est considérablement renforcée. Les établissements bancaires ont massivement investi dans des dispositifs de sécurité toujours plus performants, tandis que les clients eux-mêmes disposent aujourd'hui d'équipements et d'outils de protection largement diffusés et de mieux en mieux maîtrisés (authentification forte, applications sécurisées, alertes en temps réel, vérification du bénéficiaire (VoP), partage de données pour prévenir la fraude, etc.).

Les systèmes de détection et de prévention de la fraude gagnent chaque année en précision. La fraude aux moyens de paiement se stabilise depuis 2022 à environ 1,2 milliard d'euros, malgré une hausse de +5,5% du volume de transactions scripturales (OSMP, 2025).

En parallèle, le traitement des réclamations et des remboursements a progressé, avec des dispositifs rapides, efficaces et centrés sur la protection du client.

78 millions

de cartes de paiement
en circulation en France

(Source : GIE CB, 2025)

69 000

paiements scripturaux
par minute en France

(Source : OSMP, 2025)

-7,6%

de fraude en volume
entre 2024 et 2025,
malgré +5,5% de transactions
scripturales

(Source : OSMP, 2025)

Nos propositions clés

● Responsabiliser les plateformes numériques dans la lutte contre les fraudes ^E

Les fraudes en ligne progressent rapidement, portées par la numérisation et la sophistication des techniques : phishing, faux investissements, usurpation d'identité, contrefaçon. Les plateformes numériques (réseaux sociaux, places de marché, hébergeurs) facilitent la diffusion massive de contenus frauduleux. Les dispositifs de modération sont insuffisants. L'enjeu est de limiter en amont la propagation des fraudes, de mieux protéger les utilisateurs et de restaurer la confiance dans l'économie numérique.

La FBF propose que les obligations en matière de connaissance client qui s'imposent aux acteurs économiques du monde réel (notaires, agents immobiliers, banques, assurances) s'appliquent à l'économie en ligne : détection des contenus frauduleux, suspension de l'opération si une publicité est soupçonnée d'être frauduleuse, retrait rapide sous des délais contraints, traçabilité des annonceurs, coopération obligatoire avec les autorités et sanctions proportionnées. L'objectif est de protéger les consommateurs de cette vulnérabilité numérique.

Pour aller plus loin

● Accentuer les moyens de lutte contre la fraude en allant au-delà du seul partage des IBAN frauduleux, dans le respect de la vie privée ^E

La mise en place du Fichier national des comptes signalés pour risque de fraude (FNC-RF) le 7 mai 2026 constitue une base importante dans la lutte contre la fraude et pourrait constituer un socle permettant aux acteurs concernés de partager d'autres données au fur et à mesure de l'évolution des fraudes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le droit au compte : pour un accès inclusif aux services de base et aux moyens de paiement

La loi a instauré un droit au compte permettant à chacun d'avoir accès à un compte bancaire pour percevoir un salaire ou régler des dépenses courantes. Inscrit à l'article L. 312-1 du code monétaire et financier, ce dispositif permet à toute personne de saisir la Banque de France, qui désigne alors un établissement bancaire tenu de lui ouvrir un compte avec des services bancaires de base. Résultat : la France est l'un des pays les mieux bancarisés d'Europe, avec plus de 99 % de la population détenant un compte. **Pour associer à cette démarche inclusive davantage d'acteurs, il serait opportun d'élargir le principe du « droit au compte » aux prestataires de services de paiement sur mobile.** ^E

54%

des Français ont déjà été victimes d'une tentative d'arnaque aux données bancaires

(Source : Baromètre FBF/Harris Interactive, juin 2025)

85%

des Français craignent que l'IA soit exploitée pour des arnaques plus sophistiquées

(Source : Baromètre FBF/Harris Interactive, juin 2025)

2/3

des Français contactent spontanément leur banque face à un message suspect, preuve de la confiance accordée aux banques

(Source : Baromètre FBF/Harris Interactive, juin 2025)

PRIORITÉ 2

Assurer le financement de l'économie et des transitions

04

Financer les
secteurs
stratégiques

05

Faciliter
la transition
écologique et
l'adaptation
au changement
climatique

06

Accompagner
les transitions
numériques
nécessaires à la
souveraineté

Financer les secteurs stratégiques

Le financement des secteurs stratégiques est au cœur des enjeux de compétitivité et de souveraineté. La BCE estime que la transition écologique, la numérisation de l'économie et le renforcement de la défense nécessiteront un financement supplémentaire de 4 000 milliards d'euros pour le secteur privé sur la période 2025-2030. Les banques françaises sont prêtes à relever l'ensemble de ces défis.

Que font les banques ?

Les banques assurent déjà le financement des secteurs stratégiques de l'économie (industrie, agriculture, défense, énergie, infrastructures, services), dès lors que les projets présentent un modèle économique viable et qu'ils s'inscrivent dans le respect des exigences réglementaires.

Par le crédit bancaire, elles accompagnent des projets d'investissement de long terme, en évaluant les risques, en structurant les financements et en mobilisant leur bilan.

Les banques contribuent ainsi directement à la souveraineté économique du pays avec une bonne maîtrise du risque et dans le respect du cadre réglementaire.

Les établissements bancaires français figurent parmi les premiers financeurs des entreprises industrielles, agricoles et énergétiques en Europe.

Chaque année, ils mobilisent des volumes significatifs de crédit (1 434 Mds€ d'encours de crédit) pour accompagner l'investissement productif, l'innovation et la transition écologique.

Ces financements se déploient dans un cadre prudentiel exigeant qui contribue à la solidité du système financier, mais qui peut aboutir à aller au-delà de ses objectifs en restreignant au-delà de ce qui est nécessaire la distribution de crédits.

Certains projets de souveraineté nécessitent davantage de fonds propres, avec un niveau de risque et un horizon de retour moins adaptés au crédit bancaire classique. Ces projets sont alors financés par l'investissement en capital à travers des supports et fonds variés.

4 000 Mds€

de financement supplémentaire nécessaires en 2025-2030 (transition + défense + numérique)

(Source : BCE
800 Mds€ par an entre 2025 et 2030
d'après le rapport Draghi)

1 434 Mds€

d'encours de crédits aux entreprises à fin février 2026, soit + 60% en 20 ans

(Source : Banque de France, juin 2026)

1 Md€/jour

de nouveaux crédits accordés aux entreprises françaises en 2025 (353 Mds€ sur un an)

(Source : Banque de France, 2025)

Nos propositions clés

● Accompagner la mobilisation de l'épargne

Les banques appellent à poursuivre l'orientation de l'épargne vers les investissements de long terme en s'appuyant sur les mécanismes existants, à savoir l'intermédiation bancaire et le choix des ménages. En France, avec un tiers de l'épargne des ménages, les banques assurent deux tiers du financement des entreprises, dans une logique de long terme. Cette approche préserve la transformation en rassurant les ménages soucieux de ne pas voir leur épargne fléchée d'une manière contrainte. Une allocation forcée de l'épargne des Français entraînerait des déplacements de flux qui seraient contreproductifs au regard de l'objectif poursuivi.

Les mécanismes de fléchage administré ou bilantiel contraint fragiliseraient l'équilibre du système financier sans garantir une meilleure adéquation avec les besoins réels de financement. L'enjeu est plutôt de lever les obstacles qui empêchent les acteurs capables de porter le risque de le faire dans de bonnes conditions.

« L'épargne ne dort pas : elle est intégralement utilisée pour le financement de l'économie. »

POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

Les dépôts financent l'économie (crédits, obligations, fonds propres)

Si la question de l'orientation de l'épargne se pose dans le débat public, c'est en grande partie parce que le rôle de l'intermédiation financière est mal compris. L'allocation de l'épargne résulte d'un équilibre entre les choix individuels des ménages et l'intermédiation des banques et des assureurs, qui rend ces choix compatibles avec les besoins de financement de l'économie. Cette allocation se fait au plus près du terrain, par les décisions de financement des ménages, des entreprises et des banques.

Les banques transforment une épargne prudente et liquide en financements de long terme.

À titre d'illustration, l'encours de crédits bancaires aux entreprises atteignait 1 434 Mds€ en juin 2026, avec 353 Mds€ de nouveaux crédits accordés en 2025.

Cette capacité repose directement sur la transformation de l'épargne des ménages dans le bilan bancaire.

Chaque jour, près d'1 Md€ de crédits bancaires finance les entreprises.

Quelques exemples de financement des secteurs stratégiques

● Les banques au rendez-vous du financement de la défense

À fin décembre 2025, les 6 principaux groupes bancaires français financent les entreprises françaises de la défense à hauteur de plus de 46,6 Mds€, un chiffre en progression. Les banques soutiennent également les exportations et investissent directement dans les fonds propres de certaines PME et ETI.

● 46,6 Mds€ de financement total (crédit + hors-bilan) des entreprises françaises de la défense :

+25% en un an, +75% depuis 2021 pour les 6 principaux groupes bancaires français (source : FBF, décembre 2025).

● 12,2 Mds€ de crédit acheteur pour soutenir les exportations des entreprises de la Base Industrielle et Technologique de Défense (décembre 2025).

● 500 M€ d'investissements directs en fonds propres dans les PME et ETI de la BITD (juin 2025), complétés par de multiples fonds spécialisés dans la défense distribués par les groupes bancaires (BPCE European Defence Bond, BNP EU Sovereignty Bond, Amundi ETF Défense, Tikehau Défense et Sécurité, etc.)

● Au-delà du financement : les 6 groupes bancaires ont signé des conventions avec le ministère des Armées accordant par exemple 10 à 20 jours d'absence rémunérée à leurs salariés réservistes, et ont signé le Manifeste ProMilès pour renforcer le lien armée-nation.

● Les banques, partenaires de l'agriculture française

Les banques françaises assurent un financement solide de l'agriculture avec des taux stables et compétitifs.

● 78 Mds€ d'encours de crédits au secteur agricole, soit 6% des crédits aux entreprises, et 4 fois la part du secteur dans le PIB

(source : Banque de France).

● 15 Mds€ de prêts à moyen-long terme accordés chaque année aux entreprises du secteur, avec des encours en progression continue (+3% selon la Banque de France), en lien avec la montée des charges des exploitants.

● Des dispositifs adaptés aux crises conjoncturelles : prêts de consolidation à long terme (jusqu'à 200 000 € sur 12 ans avec garantie Bpifrance à 70%), garantie INAF portée à 3,1 Mds€ pour soutenir les investissements agricoles, dispositif d'épargne de précaution. Les banques accompagnent également l'installation des jeunes agriculteurs et le financement de l'agroécologie.

● Des taux stables et compétitifs qui constituent un véritable avantage comparatif pour l'agriculture française, avec des réseaux de chargés d'affaires agricoles de proximité au plus près des exploitants.

● Inciter à l'investissement en créant un dispositif adapté de donation intergénérationnelle

Les banques proposent de faciliter les mécanismes de donation intergénérationnelle afin d'accélérer la circulation du capital vers les générations plus jeunes, dont l'horizon de placement plus long rend possible une prise de risque plus élevée.

Il s'agirait d'autoriser des donations anticipées bénéficiant d'un avantage fiscal complémentaire, sous réserve que les sommes transmises au bénéficiaire par ce biais soient investies dans des supports de long terme exposés aux fonds propres d'entreprises (actions, OPC, unités de compte d'assurance-vie, PEA ou PEA-PME), avec une durée minimale de détention.

Cette condition répond à un enjeu précis : le financement en fonds propres des entreprises innovantes, des PME et ETI en croissance, de la réindustrialisation ou des secteurs stratégiques, qui nécessite une épargne plus longue et plus exposée au risque que les placements liquides et garantis.

Par ailleurs, la forte concentration générationnelle de l'épargne constitue un enjeu économique et social majeur. Les projections disponibles estiment que jusqu'à 9 000 milliards d'euros de patrimoine pourraient être transmis entre générations d'ici 2040. Les ménages de 50 à 79 ans détiennent 61 % de la masse totale de patrimoine en France, alors qu'ils représentent environ 50 % des ménages (Insee, 2026).

Cette proposition permettrait de concilier mobilisation de l'épargne nationale, financement de l'économie et solidarité intergénérationnelle, sans créer de nouveaux produits ni de mécanismes contraignants.

Allonger l'horizon de placement pour financer l'économie : un dispositif sous conditions

La création d'un mécanisme d'incitation à l'investissement à long terme dans le cadre d'une transmission pourrait s'articuler autour de 4 leviers d'actions :

1. Proposer un abattement supplémentaire sur les donations, différent des abattements existants, pour encourager les transmissions anticipées

- Créer un deuxième abattement de 30 000 €, par parent et par enfant, en complément des 100 000 € existants aujourd'hui ;
- Proposer un abattement complémentaire de 30 000 € de donation par grand-parent et par petit-enfant, en supplément des 31 865 € existants aujourd'hui ;
- Abattements renouvelables tous les 15 ans, comme pratiqué actuellement.

2. Conditionner l'avantage fiscal à l'investissement de la donation complémentaire dans des supports de long terme en fonds propres :

- Actions européennes ;
- Fonds actions / capital-investissement ;
- PEA ou PEA-PME réformé investis dans des PME, des ETI et des secteurs stratégiques (industrie, défense, transition énergétique, technologies) ;
- Unités de compte d'assurance-vie.

3. Introduire une durée minimale de détention

- La durée minimale de détention pourrait être de 8 à 10 ans (cohérente avec les cycles d'investissement en fonds propres, et supérieure au seuil fiscal du PEA à 5 ans) ;
- En cas de sortie anticipée : reprise de l'avantage fiscal (mécanisme simple et dissuasif).

4. S'appuyer sur des enveloppes existantes

- PEA (plafond 150 000 €) et PEA-PME (plafond global 225 000 €) ;
- Pas de création de produits complexes.

Pour aller plus loin

- **Développer des outils collectifs d'investissement pour les projets ne relevant pas principalement du financement bancaire** ⓘ

Il pourrait par ailleurs être pertinent de proposer des outils collectifs d'investissement pour certains projets, par exemple les projets stratégiques qui nécessitent des fonds propres, une prise de risque élevée ou un horizon de maturité très long. Ces outils peuvent être des fonds dédiés, des véhicules de co-investissement ou des partenariats public-privé. Ils pourraient être alimentés de manière volontaire, sans fléchage bilantiel contraint.

« Transmettre plus tôt, c'est permettre aux jeunes générations d'investir dans les secteurs clés de notre économie en se constituant un patrimoine. »

2/3

du financement des entreprises repose sur le crédit bancaire en France (67% de financement par le crédit et 33% par le marché en France)

(Source : Banque de France, T1 2026)

96%

des PME obtiennent en totalité ou à plus de 75% les crédits d'investissement qu'elles demandent

(Source : Banque de France, T2 2026)

+75%

de financement du secteur de la défense depuis 2021, + 25% entre 2024 et 2025

(Source : FBF, 2025)

Faciliter la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

Face à l'urgence climatique, les banques françaises poursuivent le financement de la transition environnementale de l'ensemble des secteurs économiques. Elles déploient des solutions financières pour accompagner la transition de leurs clients dans les différents secteurs de l'économie : énergie, industrie, transport (véhicules propres et projets d'infrastructures bas-carbone), immobilier (résidentiel, commercial, bâtiments publics), etc. La stabilité réglementaire et la lisibilité des aides publiques sont essentielles pour permettre aux acteurs privés de continuer à investir.

« Les banques sont des partenaires engagés du financement des transitions. »

510 Mds€

de crédits verts et durables
au bilan des banques françaises
(+37% en deux ans)

(Source : FBF, 2025)

Que font les banques ?

Les banques françaises sont des leaders mondiaux de la finance verte. Elles sont parmi les plus avancées en matière de financement de la transition écologique et maintiennent le cap dans la durée pour accompagner leurs clients dans leurs transitions. Elles financent de plus en plus massivement les projets de transition de leurs clients - entreprises, collectivités ou particuliers.

Leurs encours de crédits verts et durables ont ainsi augmenté de près de 40% en deux ans, atteignant 510 Mds€ en 2025. En 2025, pour 1 euro prêté aux énergies fossiles, les banques françaises en prêtent 3,4 aux énergies renouvelables (contre 2,7 € en 2024 et 1,0 € en 2022) et 17 en crédits verts et durables (contre 13 € en 2024).

En parallèle, l'exposition des banques françaises au secteur de la production d'hydrocarbures a diminué de 18% en 2025 pour descendre à 30 Mds € (0,28% du total de leur bilan). Aucune banque française ne figure parmi les 20 premières banques mondiales finançant les énergies fossiles.

La dynamique est fermement enclenchée et leur stratégie demeure inchangée : les banques françaises poursuivront leurs efforts dans la durée pour accompagner l'économie et leurs clients - ménages, TPE, PME, grandes entreprises - dans la nécessaire transition de leurs activités.

Au-delà de la transition énergétique, les banques françaises accompagnent leurs clients sur des enjeux environnementaux de plus en plus larges : adaptation au changement climatique, nature, eau, économie circulaire. Elles développent des politiques de financement visant à contribuer au maintien et à la restauration de la biodiversité, un enjeu stratégique à part entière, aux côtés de la souveraineté alimentaire et énergétique.

La rénovation énergétique est aussi un enjeu majeur pour les banques et leurs clients. À fin 2024, le total des financements octroyés par les banques pour la transition énergétique du parc immobilier des particuliers a atteint 224 Mds€, un montant 8 fois supérieur à la part d'épargne réglementée bancaire allouée à la transition (28,7 Mds€) (source : Banque de France).

Nos propositions clés

● Simplifier et accélérer les procédures pour les projets de transition et de décarbonation



Il convient de simplifier et clarifier le cadre réglementaire pour faciliter le développement des grands projets liés à la transition écologique (industrie verte, énergie renouvelable, réseaux électriques, stockage de l'électricité, électrification des transports, de l'immobilier et de l'industrie, préservation et restauration de la nature, adaptation au changement climatique...). La profession appelle notamment à une simplification des normes et une accélération des procédures liées aux permis, à une plus grande simplicité et une stabilité à moyen et long termes du système européen de quotas d'émissions (EU ETS).

Les comportements des entreprises comme des particuliers sont souvent plus dynamiques, si sont maintenus dans la durée :

- des incitations pour les particuliers à investir dans la transition énergétique (Ma Prime Renov, éco-PTZ, leasing social ...),
- des politiques contribuant à orienter la production, le commerce et l'usage de produits durables et bas-carbone,
- des objectifs de production d'électricité bas-carbone et d'électrification des usages, aux niveaux européen, national et local (développement des réseaux et des connexions électriques).

Ceci peut s'appuyer également sur des partenariats public-privé prenant des formes plus originales, qui ont montré leur efficacité pour permettre l'essor de technologies naissantes, un soutien public limité dans le temps permettant de donner une viabilité économique (exemple des prix d'achats garantis pour entier le déploiement des énergies renouvelables).

COMMENT FAIRE PLUS ?

Une accélération nécessaire du développement des projets

Selon le dernier Baromètre industriel de l'État, l'industrie verte est le principal moteur des ouvertures d'usines en France. Au premier semestre 2025, elle affiche onze ouvertures nettes de sites industriels.

Cette situation reste fragile.

La réindustrialisation verte rencontre encore de nombreux freins, notamment en termes de lenteur administrative et d'obtention des permis, de coût de l'énergie, et de difficultés à financer le passage de l'innovation à l'industrialisation.

Pour faciliter cette réindustrialisation verte et accroître la compétitivité et la souveraineté de l'économie française, il semble donc important de réduire les temps d'obtention des permis (mutualisation des demandes de permis, limitation des temps de recours, principe de « silence vaut accord »...), d'accélérer les raccordements aux réseaux énergétiques, de rendre le capital plus abondant en particulier pour le financement des entreprises innovantes.

17 x plus

de crédits verts que de crédits à la production d'énergies fossiles, 3,4 x plus de financement des énergies renouvelables (EnR) que de financement à la production d'énergies fossiles

(Source : FBF, 2025)

102 Mds€

de financement des énergies renouvelables (EnR) par les banques françaises en 2025 (+92% en trois ans)

(Source : FBF, 2025)

4 banques

françaises dans le top 10 mondial du financement des énergies renouvelables

(Source : IJ Global, 2025)

● Fluidifier les parcours de rénovation énergétique, notamment via l'éco-PTZ

Pour lever les freins dans l'accès aux aides publiques, il est proposé d'améliorer le parcours des ménages pour la rénovation énergétique mobilisant l'éco-PTZ, faciliter le financement des projets des copropriétés, et créer un mécanisme d'avance rénovation pour les ménages difficilement solvables et les personnes les plus âgées, notamment en copropriété.

La profession bancaire souhaite la pérennité légale du dispositif d'éco-PTZ et l'assouplissement du cadre réglementaire très contraignant pour la publicité et la communication sur ce dispositif (règles relatives à la publicité des crédits immobiliers ou à la consommation, règles spécifiques à la publicité des prêts réglementés). L'éco-PTZ étant un produit à 0 % d'intérêt et sans frais pour l'emprunteur, un régime publicitaire simplifié pourrait être envisagé plutôt que d'appliquer les règles de la publicité chiffrée. Par ailleurs, le secteur demande l'élargissement des objets finançables (panneaux photovoltaïques, éolien, géothermie).

Il convient également de renforcer l'éco-PTZ pour les copropriétés. Les propositions de la profession sont :

- inciter les organismes de cautionnement à intervenir davantage sur ce marché ;
- renforcer les mécanismes de contre-garantie ;
- faciliter l'accès des banques au registre des copropriétés afin de simplifier le montage et le suivi des dossiers ;
- lever les freins opérationnels tels que la durée unique de remboursement pour tous les copropriétaires et le délai de montage des opérations collectives.

Un accès aux aides publiques perçu comme important pour le passage à l'acte

43 % des propriétaires ont effectué des travaux de rénovation énergétique depuis janvier 2021 et 29% déclarent vouloir en faire. Pour 78% des propriétaires, le principal frein à la réalisation de travaux reste la difficulté à obtenir des aides et trouver un artisan de qualité disponible.

(Source : étude FBF/ASF menée par l'IFOP, novembre 2025 : les travaux de rénovation énergétique sont financés à 61% par l'épargne, à 25% par le crédit et à 14% par les aides publiques).

L'éco-PTZ bat des records

En 2025, la production d'éco-PTZ a poursuivi sa progression, avec 126 030 offres émises (+11% par rapport à 2024) pour un montant total prêté de 2 Mds€. Cette hausse concerne l'ensemble des catégories d'éco-PTZ mais de manière hétérogène : par exemple, les éco-PTZ performance globale augmentent de 58% par rapport au nombre d'offres émises en 2024, tandis les bouquets de travaux et les actions seules augmentent respectivement de 6% et 4%.

(Source : FGAS « Bilan statistique des éco-PTZ en 2025 »)

224 Mds€

dédiés à la rénovation énergétique des logements des particuliers

(Source : Banque de France, 2025)

28 Mds€/an

des besoins d'investissements supplémentaires pour la rénovation énergétique des bâtiments 2024-2030

(Source : FBF, TZ 2025)

Accompagner les transitions numériques nécessaires à la souveraineté

La souveraineté numérique représente un enjeu stratégique majeur pour l'autonomie économique et financière des banques en Europe. L'expansion des solutions communautaires de paiement telles que Wero ou CB, développées par les banques à partir de composantes souveraines et résilientes, doit être accompagnée dans le respect des principes fondamentaux de la concurrence. Le règlement DORA a fait de la maîtrise des systèmes d'information, de la cybersécurité et des dépendances technologiques (cloud, IA, etc.) un pilier à part entière du cadre prudentiel. Les efforts pour renforcer cette souveraineté doivent être poursuivis.

Que font les banques ?

Les banques françaises sont des investisseurs majeurs dans la transformation numérique de l'économie - la leur comme celle de leurs clients - en finançant les projets technologiques des entreprises, des data centers aux infrastructures cloud et aux projets d'IA, et en jouant un rôle structurant dans l'émergence de solutions de paiement souveraines à l'échelle européenne.

Les banques visent à réduire les risques systémiques liés à une dépendance excessive à quelques grands acteurs du numérique et, en tant que grandes détentrices de données et consommatrices de cloud, elles incitent ces acteurs à s'adapter au marché européen en localisant davantage leurs activités en Europe et en nouant des partenariats avec des acteurs européens.

Les banques françaises montrent leur attachement à la souveraineté numérique depuis plus de 40 ans avec des investissements massifs dans des solutions souveraines, performantes et largement utilisées, telles que la carte CB et Wero. Pour le projet d'euro numérique de détail, la profession appelle à une réutilisation maximale des infrastructures existantes (virement SEPA instantané, système CB), afin de construire la souveraineté européenne des paiements de façon rapide, moins coûteuse et plus sûre.

94%

des Français utilisent le site ou l'application de leur banque, +24 points depuis 2018

(Source : IFOP-FBF, 2026)

8 Français sur 10

ont téléchargé une application bancaire, soit +24 points en 6 ans

(Source : IFOP-FBF, 2026)

40 à 50Mds €

c'est le coût estimé du projet d'euro numérique de détail à la charge des citoyens européens

(Source : FBF, 2025)

Nos propositions clés

● Orienter le projet d'euro numérique de détail dans le sens d'un partenariat public-privé souverain et moins coûteux pour le contribuable européen ^E

Les banques françaises soutiennent la souveraineté européenne dans les paiements mais alertent sur certaines conséquences du projet d'euro numérique de détail porté par la BCE : dépendance accrue à l'égard d'acteurs tiers non-européens, menace sur le système CB et sur l'essor de Wero, failles dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, absence de réutilisation convaincante des infrastructures existantes et donc accumulation de coûts. Il apparaît essentiel de renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe en s'appuyant prioritairement sur des solutions et partenaires privés européens, dans une logique de coopération étroite entre autorités publiques et industrie des paiements.

La FBF propose que la BCE s'appuie sur les standards et systèmes techniques déjà développés, comme le virement instantané SEPA et les solutions européennes telles que Wero, Bizum et Bancomat. Les commerçants n'auraient pas à devoir gérer deux systèmes distincts. La souveraineté européenne serait assurée sur l'ensemble de la chaîne de paiement.

Les banques recommandent par ailleurs d'encadrer strictement l'« open funding⁽¹⁾ » afin d'éviter que la distribution de l'euro numérique de détail ne soit captée par des acteurs extra-européens, et préconisent un plafond de détention très bas pour préserver le financement de l'économie.

Enfin, le modèle de rémunération de l'euro numérique de détail ne doit pas pénaliser des acteurs déjà efficaces et contribuant à la souveraineté européenne des paiements, par exemple Cartes Bancaires (CB) en France et Wero dans plusieurs pays.

(1) Cas où les banques ne font que convertir l'euro commercial du compte privé qu'elles tiennent vers/depuis le compte en euro numérique (rôle de teneurs de compte privé), par opposition au cas où les deux comptes sont tenus par le même établissement.

● Protéger les données financières des Européens ^E

Le projet de règlement européen FIDA (Financial Data Access) contraindrait les banques à ouvrir l'ensemble de leurs données clients à tout acteur agréé, y compris des acteurs extra-européens, au détriment de notre autonomie stratégique. Il fragiliserait la sécurité des institutions financières en multipliant les accès extérieurs à leurs systèmes d'information.

Depuis juin 2023, la FBF s'oppose, tout comme la France et plusieurs Etats membres, au projet FIDA. Il est un « cheval de Troie » contre notre souveraineté et la sécurité des données financières des Européens. Plus que jamais, la France doit maintenir son opposition au texte.

Le modèle de rémunération de l'euro numérique doit favoriser l'innovation, en préservant la concurrence entre toutes les solutions de paiement

Le projet d'euro numérique de détail prévoit, dans la version issue du Parlement européen, un modèle de rémunération indexé sur le prix de ses concurrents privés. Cette absence de concurrence ne favorise pas l'innovation. Or, l'existence et le développement de CB prouvent qu'une infrastructure privée moderne et résiliente peut contribuer à la souveraineté européenne des paiements. Les règles de rémunération d'un service doivent être les mêmes, que leur fournisseur soit public ou privé : même activité, mêmes règles.

Pour aller plus loin

● Développer des solutions numériques souveraines au niveau européen

Les banques soutiennent l'émergence de solutions numériques françaises et européennes fiables, garantes de résilience et de sécurité. Elles œuvrent ainsi à l'interopérabilité, dès 2027, entre Wero, présent dans 5 pays, et ses équivalents européens, par exemple espagnols, italiens, polonais ou portugais. Cette ambition souveraine doit toutefois s'inscrire dans une logique de pragmatisme économique, où les banques sont en mesure de conserver une liberté de choix des solutions les plus adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs clients (sécurité, performance, innovation) dans un contexte d'investissements technologiques de long terme.

À cet égard, des critères de résilience définis sectoriellement par les acteurs concernés, sur la base des travaux lancés en janvier 2026 sur l'indice de résilience numérique (IRN), constituent une voie équilibrée pour renforcer durablement la souveraineté numérique, sans fragiliser la compétitivité du secteur bancaire européen.

● Préserver une capacité souveraine de paiement par carte en France

La France dispose, avec CB, d'un schéma de paiement par carte largement utilisé pour les transactions domestiques et reposant sur des infrastructures opérées en France. Cet actif contribue à la résilience du marché national et limite les dépendances vis-à-vis d'acteurs extra-européens.

L'enjeu est donc de maintenir et renforcer cette capacité dans la durée, en l'adaptant aux nouveaux usages (paiement mobile, acceptation sur smartphone, transports) afin que les solutions domestiques restent crédibles, compétitives et résilientes.

Soutenir cet écosystème revient à préserver un levier stratégique de souveraineté, de concurrence et de continuité des paiements en France.

Le marché français des paiements comble ses dépendances vis-à-vis d'acteurs non européens. Il est essentiel que la France veille à préserver cet actif en continuant de soutenir son développement.

● Faire de Wero une solution de référence européenne pour les paiements

Wero, solution de paiement portée par le consortium EPI (European Payments Initiative), vise à devenir une référence européenne grâce à une expérience simple, rapide et intégrée aux applications bancaires ou en application dédiée. Son adoption repose sur l'engagement des banques à en faciliter l'usage et la visibilité. Fondée sur des standards élevés de sécurité et d'interopérabilité, Wero s'appuie sur une dynamique collective de banques françaises, allemandes, belges, néerlandaises, luxembourgeoises et plus récemment autrichiennes. En parallèle, Wero met en place une coopération avec plusieurs solutions européennes. Ces banques membres d'EPI travaillent à l'extension progressive des cas d'usage (paiement en ligne, chez les commerçants, abonnements) afin d'ancrer Wero dans l'ensemble des moments de paiement. Cette coordination européenne permet de créer un standard commun, facteur clé de masse critique et de souveraineté.

Wero et l'interopérabilité européenne : une souveraineté des paiements en marche

Depuis février 2026, un protocole d'accord d'interopérabilité, signé entre EPI (Wero), Bancomat, Bizum, SIBS-MB WAY et Vipps MobilePay, rend possible un déploiement sur 13 pays européens : en paiement de particulier à particulier (P2P) au second semestre 2026, puis en e-commerce et en points de vente physique en 2027. Un pilote transfrontalier a été conduit avec succès entre le Portugal, l'Italie et Wero le 16 avril 2026. Ces initiatives privées démontrent que la souveraineté européenne des paiements peut s'appuyer sur les infrastructures existantes.

PRIORITÉ 3

Renforcer la compétitivité de notre économie, garantie de souveraineté

07

Promouvoir
durablement
un cadre fiscal et
réglementaire
attractif

08

Libérer
la capacité
de financement
de l'économie

Promouvoir durablement un cadre fiscal et réglementaire attractif

La compétitivité du secteur bancaire français est une condition de sa capacité à financer l'économie nationale. Or, depuis plusieurs années, les banques françaises font face à une accumulation de contraintes fiscales et réglementaires qui pèsent sur leur capacité d'action. Le niveau de fiscalité du secteur financier est pénalisant, et ce de manière plus aiguë depuis 2025. La compétitivité des banques européennes est aussi un enjeu de souveraineté du continent, que la France doit défendre avec force au sein des institutions européennes et auprès des superviseurs.

Le décrochage est alarmant : début 2026, la capitalisation boursière de la 1^{ère} banque américaine était équivalente à la somme des capitalisations des sept plus grandes banques européennes cotées (731 milliards de dollars), alors qu'en 2008, elle se comparait à celle d'une seule banque européenne. Désormais dans les activités de banque de financement et d'investissement, les banques dont les centres de décision sont basés hors d'Europe ont largement plus de la moitié du marché, au détriment de notre souveraineté.

Que font les banques ?

La part des besoins de financement externe des entreprises couverte par les banques atteint 78 % en Europe, contre seulement 37 % aux États-Unis. La force des banques européennes est une condition de la compétitivité industrielle du continent.

Pourtant, le décrochage compétitif entre les banques européennes et américaines n'est plus une perception mais un fait observable. En 2025, les grandes banques américaines ont augmenté leurs encours pondérés des risques de plus de 470 milliards de dollars, dont près de 80 % hors des États-Unis, tandis que les banques européennes d'importance systémique ont, dans le même temps, contenu strictement leurs actifs pondérés des risques, malgré une situation de solvabilité solide. Cette divergence traduit un écart croissant de capacité à financer l'économie réelle.

Dans le même temps, la croissance du financement non bancaire s'accélère rapidement. Le secteur des intermédiaires financiers non bancaires (IFNB) représente désormais plus de 50 % des actifs financiers mondiaux, avec une croissance deux fois plus rapide que celle des banques en 2024-2025.

Le risque est clair : affaiblir la compétitivité bancaire européenne ne renforce pas la stabilité, mais déplace le financement vers des acteurs moins régulés, moins transparents et souvent extra-européens. Cette situation illustre les effets délétères d'une accumulation fiscale et réglementaire qui pénalise la rentabilité, la compétitivité et la souveraineté, sans renforcer davantage la stabilité.

« Contributeur majeur aux finances publiques, le secteur bancaire français souhaite le retour à une fiscalité et à un cadre réglementaire lui permettant d'être compétitif. »

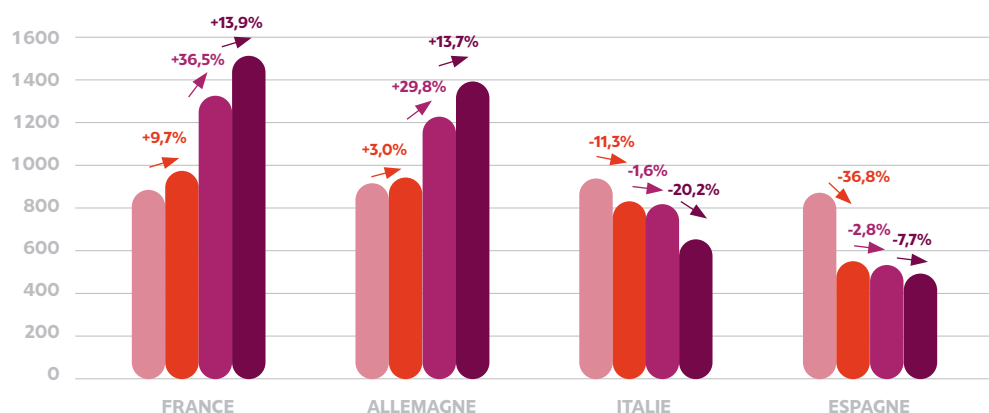
Un financement de l'économie dynamique dans un environnement réglementaire et fiscal adverse

Un encours de crédit qui continue de croître en France...

● Encours de crédits aux entreprises en zone euro (en milliards d'euros)

(Source : BCE)

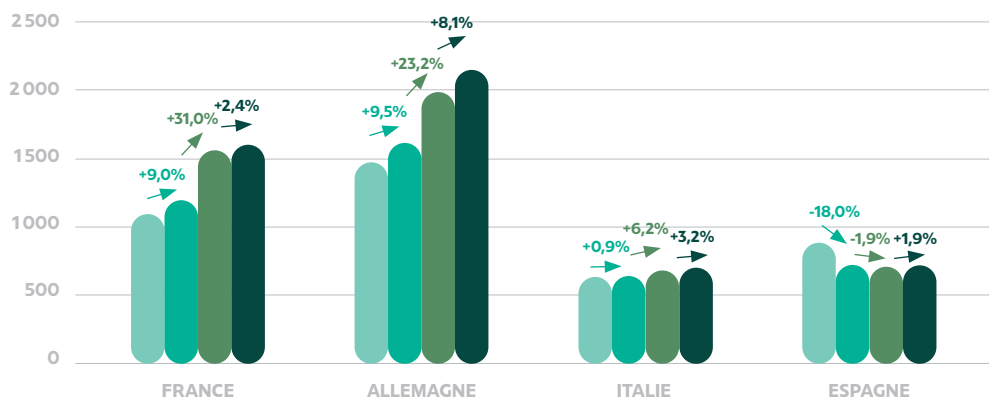
2011 • 2016 • 2021 • 2025



● Encours de crédits aux ménages en zone euro (en milliards d'euros)

(Source : BCE)

2011 • 2016 • 2021 • 2025



... dans un contexte de forte dégradation de la rentabilité des banques françaises par rapport à leurs concurrentes européennes et américaines

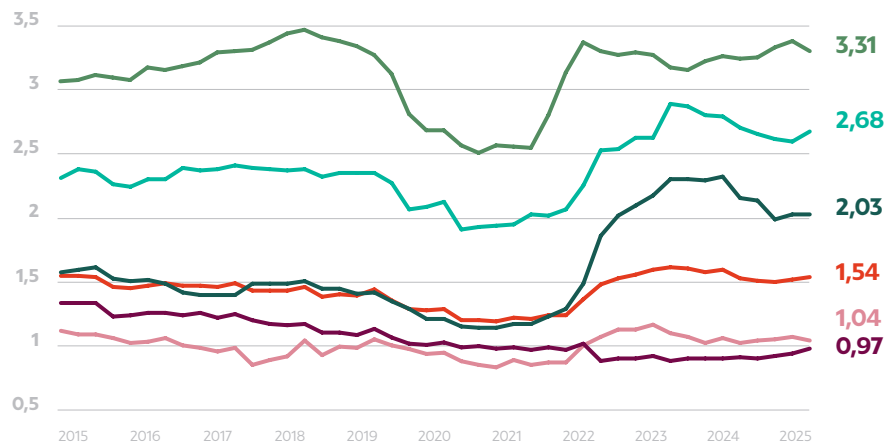
Au cours des dernières années, le contexte international couplé aux spécificités du modèle bancaire français (forte augmentation des taux des nouveaux crédits à l'habitat, octroi par les banques françaises de crédits immobiliers en quasi-totalité à taux fixe, forte augmentation du poids de l'épargne réglementée) ont impacté les coûts de financement des banques françaises.

Depuis 2025, l'absence de forte variation des taux d'intérêt ainsi que la baisse progressive du coût de l'épargne réglementée ont permis de stabiliser la marge nette d'intermédiation des banques françaises à 0,97%. Une telle marge nette d'intermédiation demeure toutefois très inférieure à celle des autres banques européennes.

● Marge nette d'intermédiation des grandes banques européennes

(Sources : BCE, FDIC)

ÉTATS-UNIS
ESPAGNE
ITALIE
ZONE EURO
ALLEMAGNE
FRANCE

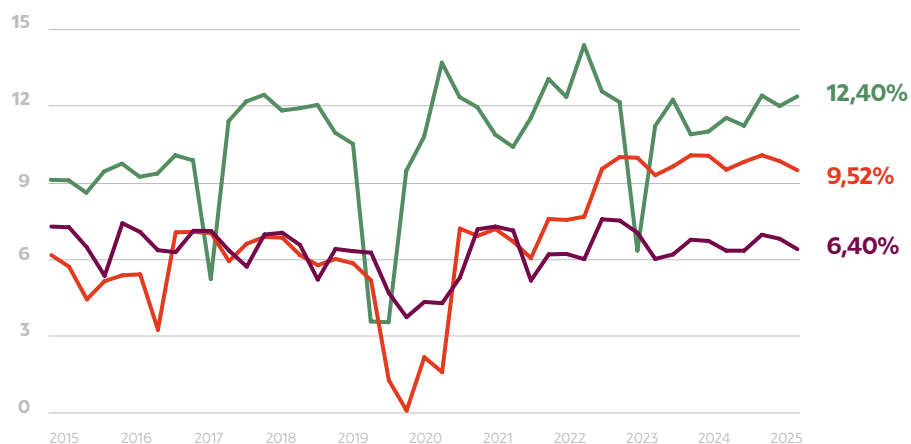


● ROE des grandes banques (en %)

ROE : Rendement des capitaux propres - Return on Equity

(Sources : BCE, FDIC)

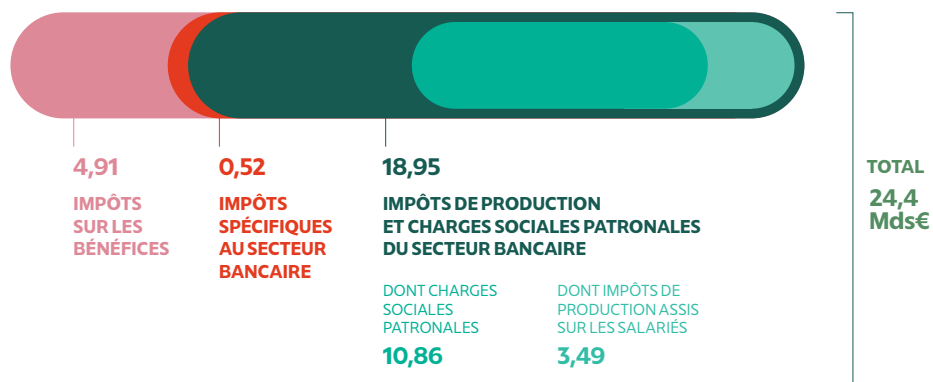
ÉTATS-UNIS
ZONE EURO
FRANCE



Un niveau de fiscalité pour le secteur financier structurellement très élevé

● Composition des prélèvements obligatoires du secteur bancaire en 2025 (en milliards d'euros)

(Sources : FBF)



Nos propositions clés

Le niveau global particulièrement élevé de fiscalité sur les banques (37% du résultat net avant impôts) pénalise la compétitivité de l'infrastructure bancaire française, et par suite réduit sa capacité d'investissement et de financement. Elle constitue aussi un frein au développement des activités bancaires à vocation internationale basées en France et donc à son attractivité. Il en résulte que des mesures sont indispensables pour rétablir la compétitivité et la viabilité de l'infrastructure bancaire française.

● Retrouver progressivement un taux compétitif d'impôt sur les bénéfices 📌

La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, introduite pour une année en 2025, reconduite à l'identique en 2026, conduit à porter leur taux d'impôt sur les sociétés entre 31 et 36%. Ce taux, le plus élevé de la zone OCDE, est très largement au-dessus du taux légal moyen d'impôt sur les sociétés dans les pays de l'OCDE, qui est à 21,1%, et de nos voisins européens.

La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des établissements bancaires exerçant en France représente une charge de 1,1 Md€ en 2025, soit environ 15% de la charge totale de la taxe.

Ce taux d'impôt sur les sociétés, sans comparaison avec les autres pays européens et non-européens, pénalise les activités réalisées depuis la France et limite le financement utile de l'économie : la contribution exceptionnelle supportée par l'industrie bancaire constitue autant de bénéfices mis en réserve en moins, donc de capacités à financer.

L'exemple de la surtaxe d'impôt sur les sociétés (IS) : 1 milliard d'euros, soit le besoin de financement des data centers en France sur 5 ans

Un milliard d'euros de surtaxe d'IS payé par les banques entraîne, en tenant compte des distributions versées, une baisse de fonds propres CET1 estimée à 700 M€. Or, chaque euro de CET1 retenu correspond à environ 10 euros de crédit disponible en moins. Résultat : 1 Md€ de surtaxe IS est égal à 6 à 7 Mds€ de financement en moins pour l'économie. Sachant que le besoin de financement des data centers en France sur 5 ans est estimé à 7 Mds€ au total, chaque année de surtaxe d'IS empêche les banques françaises d'accompagner sur plusieurs années cet investissement industriel stratégique.

24,4 Mds€

versés à l'État en 2025
(impôts + charges sociales patronales)

(Source : FBF, 2025)

> 36%

C'est le taux d'impôt sur les sociétés
le plus élevé de l'OCDE

(Source : OCDE, 2025)

1,1 Md€

de surtaxe d'impôt sur les sociétés
pour les établissements bancaires
en 2025

(Source : FBF, 2025)

Pour aller plus loin

● Rationaliser et supprimer les obligations en matière fiscale redondantes et économiquement inefficaces [€]

Depuis une décennie, de nombreuses mesures européennes dont la mise en œuvre est excessivement complexe, telles que la réglementation relative à l'impôt minimum (dite Pilier 2) ou encore des mesures administratives et de reporting complexes (par exemple DAC 6), ont accru les obligations fiscales des entreprises françaises, en particulier de l'industrie bancaire. Elle y est soumise au regard de ses opérations mais également au titre des opérations réalisées par les clients des banques. De nouvelles obligations complexes en matière de retenue à la source, résultant de la directive FASTER, vont entrer en vigueur en 2030.

Le respect de ces nouvelles réglementations pose des défis sans précédent aux institutions financières, mais également à l'administration fiscale, et exige des ressources humaines et financières disproportionnées par rapport aux objectifs des directives adoptées.

Ces réglementations, dès lors qu'elles sont redondantes, économiquement inefficaces (Pilier 2, DAC 6, règle de limitation de la déductibilité des charges financières adoptée à un moment où les taux d'intérêt était historiquement bas) ou ne répondent pas à leurs objectifs (FASTER qui va complexifier pour les investisseurs les remboursements de retenue à la source au titre de leurs investissements européens), doivent être supprimées ou rationalisées.

● Faciliter les mouvements de capitaux et de liquidités au sein de l'Union bancaire [€]

250 Mds€ d'actifs liquides de haute qualité ne circulent pas librement au sein de l'Union bancaire du fait de la réglementation actuelle (BCE, 2021). Reconnaître l'Union bancaire comme une juridiction unique dans toutes ses composantes prudentielles (capital, liquidité, MREL) permettrait de réduire les coûts de financement, renforcer la résilience et améliorer la transparence à l'échelle du marché européen. C'est une condition indispensable à la création d'un véritable marché unique bancaire compétitif.

● Introduire un objectif secondaire de compétitivité pour les autorités européennes de supervision [€]

L'introduction d'un objectif secondaire de compétitivité dans le mandat des trois autorités européennes de supervision, à savoir l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), l'Autorité bancaire européenne (EBA) et l'Autorité assurantienne européenne (EIOPA), est désormais indispensable. Il serait naturellement subsidiaire au regard de leurs objectifs primaires que sont la stabilité financière, la protection de la clientèle et (s'agissant de l'ESMA) l'intégrité des marchés.

Cet objectif s'inspirerait largement du modèle conçu et déjà mis en place au Royaume-Uni pour l'autorité des marchés (FCA) et l'autorité prudentielle (PRA). Les autorités européennes de supervision seraient ainsi invitées à prendre en considération la compétitivité internationale et la croissance de l'économie de l'Union européenne lors de l'élaboration de toute nouvelle réglementation et, à ce titre, seraient conduites

50%

c'est la part de marché en Europe des banques américaines dans le secteur de la banque de financement et d'investissement (contre 39% en 2012)

(Source : Coalition Greenwich Competitor Analytics)

709 Mds\$

de capitalisation de JP Morgan = la somme des 7 premières banques européennes cotées

(Source : Factset, début 2026)

2 000 Mds€

de titrisation en Europe contre 12 000 Mds€ aux États-Unis

(Source : Marché, 2026)

à mieux prendre en compte l'attractivité des marchés financiers européens et la compétitivité des acteurs financiers européens. Cet objectif visant la fonction normative des autorités européennes n'aurait pas d'impact sur leur fonction de supervision.

Cette évolution permettrait de limiter l'inflation normative injustifiée et de préserver une équité de concurrence entre les acteurs de l'Union européenne et leurs principaux homologues et concurrents internationaux.

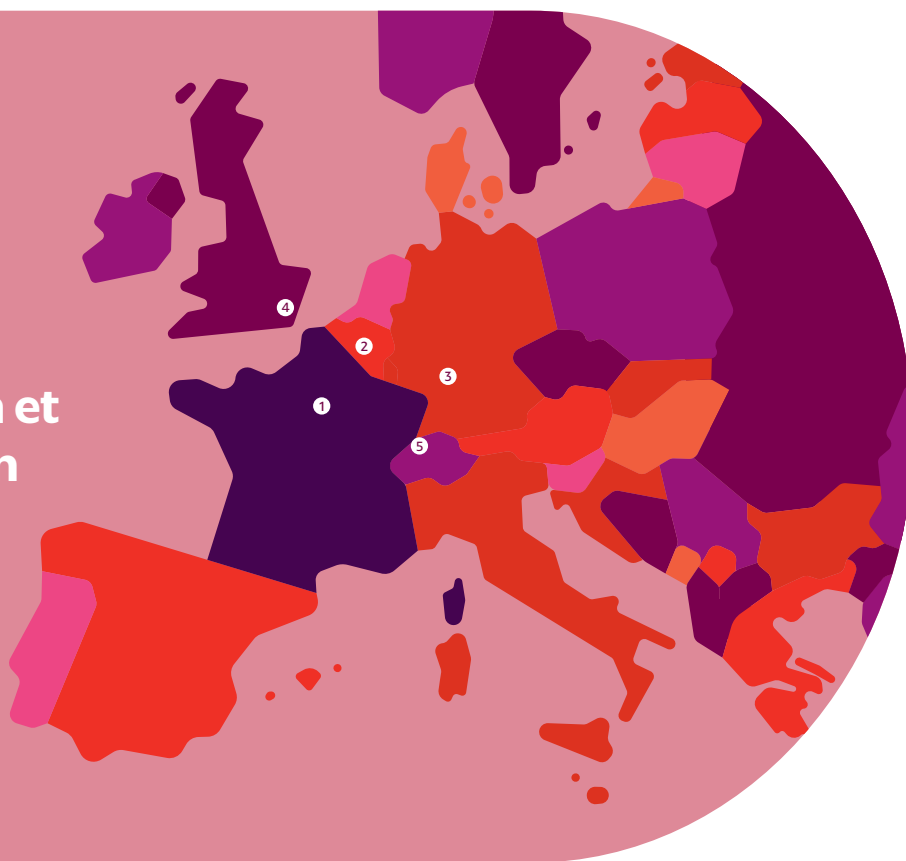
● **Simplifier les exigences de conformité applicables au secteur**

Le paquet Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), adopté en mars 2024, est une réforme ambitieuse en matière de lutte contre le blanchiment en Europe. La FBF soutient les objectifs de l'Autorité de lutte contre le blanchiment des capitaux (ALBC ou AMLA) en vue de l'harmonisation des règles de LCB-FT au sein de l'UE. Toutefois, cette ambition réglementaire ne peut pas se faire au détriment de l'opérationnalité.

Le règlement LCB-FT nécessite à lui seul une trentaine de textes d'application, dont aucun n'est encore publié par la Commission, alors que les banques devront les avoir intégrés d'ici juillet 2027. L'ALBC est encore en constitution, et le calendrier global apparaît irréaliste. La FBF appelle à une revue du paquet LCB recentrée sur les objectifs essentiels de la lutte contre le blanchiment et mise en œuvre selon une approche par les risques. La lutte contre le blanchiment et la protection du système financier méritent des règles effectivement applicables et une transposition proportionnée à ces objectifs.

« Un espace bancaire européen intégré réduit les coûts, renforce la résilience et protège mieux les citoyens. »

Lieux de réglementation et de supervision



Monde

G20 : forum international des principales économies mondiales

❶ Paris

GAFI (organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment)

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)

EBA (Autorité bancaire européenne)

ESMA (Autorité européenne des marchés financiers)

Autorités françaises (Ministère des finances, ACPR, HCSF, comités consultatifs)

❷ Bruxelles

Commission, Conseil, Parlement européens (législations communautaires sur les services de paiement, les exigences en fonds propres, les marchés d'instruments financiers...)

Conseil de résolution unique

EFRAG (reporting extra-financier)

❸ Francfort

BCE (Banque centrale européenne)

Mécanisme de supervision unique (MSU)

EIOPA (Autorité européenne des assurances et des retraites complémentaires)

AMLA (Autorité européenne de lutte contre le blanchiment)

ISSB (reporting extra-financier)

❹ Londres

IASB (normes comptables internationales)

❺ Bâle

Comité de Bâle (normes prudentielles internationales)

Financial Stability Board (agenda de stabilité financière, normes macro-prudentielles, mandat du G20)

Libérer la capacité de financement de l'économie

Les banques françaises sont au rendez-vous du financement de l'économie, à condition que le cadre prudentiel leur en donne les moyens. La Commission européenne présentera ses propositions législatives pour la compétitivité du secteur bancaire européen au premier trimestre 2027. La priorité doit être la stabilisation du niveau des exigences en fonds propres et la lisibilité du cadre prudentiel, conditions indispensables pour restaurer la capacité de financement de l'économie française.

« Repenser le cadre prudentiel, c'est libérer la capacité des banques à financer le logement et les entreprises. »

Que font les banques ?

L'octroi de crédits par le secteur bancaire est encadré par la réglementation prudentielle bancaire, considérablement renforcée depuis 2008, afin d'éviter les risques pour la stabilité financière.

Les risques que prend un établissement bancaire sont mesurés, encadrés et surveillés par les autorités de tutelle. Tout risque pris entraîne la mise en réserve immédiate et proportionnelle de capitaux propres pour y faire face ; or plus le niveau de risque estimé par le superviseur est élevé, plus le montant de capital l'est.

Aujourd'hui, les banques françaises sont parmi les plus sûres du monde. Elles ont montré leur solidité dans les récentes crises et à l'occasion de divers tests de résistance, et les niveaux actuels de capitalisation sont reconnus comme solides par les autorités européennes. **À 15,51% au 1^{er} trimestre 2026, le ratio de solvabilité CET1 des six principaux groupes bancaires français reste l'un des plus élevés de la zone euro.**

Or, malgré un niveau de fonds propres jugé satisfaisant par les autorités européennes, les exigences en capital vont encore s'accroître à l'horizon 2032, gelant des milliards d'euros de capacité de financement de l'économie sans pour autant qu'il y ait de risque supplémentaire.

À l'échelle des six principales banques françaises, les exigences prudentielles augmenteront de 110 Mds€ d'ici 2032 sous l'effet de l'entrée en vigueur de l'ensemble des dispositions de Bâle IV, soit environ 1 300 Mds€ de capacité de financement en moins pour l'économie.

Cette capacité de financement par les banques est un atout que l'Europe ne peut pas mobiliser suffisamment : chaque contrainte réglementaire excessive ou redondante se fait au détriment du financement de l'investissement productif ou innovant.

1 300 Mds€

de capacité de financement de l'économie libérée si les propositions prudentielles de la FBF sont adoptées

(Source : FBF, consultation compétitivité de la Commission européenne, 2026)

140 Mds€

de financement supplémentaire pour les exportateurs si les propositions de révision de la FBF du Trade Finance sont retenues

(Source : FBF, consultation compétitivité de la Commission européenne, 2026)

Crise des « subprimes » en 2008 : les banques françaises ont résisté sans coût pour le contribuable

Née aux Etats-Unis avec l'effondrement du marché des crédits hypothécaires à risque, la crise des « subprimes » s'est propagée à l'ensemble du système financier mondial, provoquant un resserrement brutal du crédit (credit crunch) et une récession de près de 3% en France en 2009.

Le secteur bancaire français est resté solide grâce à plusieurs facteurs : un niveau élevé de fonds propres, une diversification des métiers et des activités, et une politique prudente d'octroi de crédits à taux fixe se basant sur la capacité de remboursement des emprunteurs.

Le plan français de soutien au financement de l'économie s'est appuyé sur la SFEF et sur la SPPE, renforçant les fonds propres des banques via la souscription par l'Etat de titres subordonnés. Les remboursements ont été très rapides, dès 2011 pour la SPPE, et entre 2010 et 2014 pour la SFEF.

Sans coût pour le contribuable, ce plan a au contraire généré 2,7 Mds€ de recettes pour l'Etat français⁽¹⁾.

Par son engagement sans faille pendant la période, la profession bancaire française a contribué à restaurer la confiance. Elle a porté des solutions constructives et joué un rôle actif dans la réforme du système financier mondial.

(1) Source : Ministère du budget
Engagements financiers de l'Etat, 2012

Nos propositions clés

● Réviser le cadre prudentiel européen en faveur du logement et des entreprises

En fonction du niveau de risque, le cadre prudentiel européen applique des méthodologies pénalisantes au financement de certains projets d'entreprises, ce qui peut conduire les banques à renoncer aux financements d'actifs stratégiques (ex : aéronautique, data centers, etc.).

De même, certaines méthodes bâloises sont inadaptées au modèle économique français, par exemple au financement de l'acquisition par des particuliers de biens immobiliers, très peu risqué en France car basé sur des fondements économiques sains comme l'évaluation de la capacité de l'emprunteur, indépendamment de la valeur du bien.

Plus de **1 300 Mds€** de capacité de financement supplémentaire pourraient être libérés au bénéfice des ménages, des entreprises et des grands projets stratégiques européens, en révisant les règles prudentielles suivantes :

● **Pérenniser les dispositifs transitoires clés** qui permettent d'assurer le financement du logement résidentiel et le financement des entreprises, notamment les PME, et étendre les pondérations correspondantes à l'approche standard.

● **Réduire la superposition des coussins de capital**, lorsqu'ils couvrent de manière redondante des risques déjà pris en compte. De la même manière, supprimer les principales surtranspositions européennes (comme le coussin de risque systémique qui n'existe qu'en Europe), qui complexifient les activités sans équivalent international.

170 Mds€

de financement supplémentaire pour les entreprises non-cotées si les propositions de la FBF sont retenues (maintien d'une pondération de 65%)

(Source : FBF, consultation compétitivité de la Commission européenne, 2026)

• **Réviser le traitement prudentiel de secteurs clés pour la croissance durable et la souveraineté européenne**, comme le trade finance, les financements spécialisés et les grands projets industriels. Ceci doit permettre de ne pas devoir s'en remettre à des financements hors UE de manière majoritaire (ex : l'Aviation Working Group observe une hausse de 15% sur les 3 dernières années du financement de l'aviation européenne par des entités basées en Chine).

Il est nécessaire de revoir le traitement prudentiel des investissements logiciels (software), aujourd'hui excessivement pénalisant (déduction des fonds propres) au regard de leur rôle stratégique dans la transformation numérique, la cybersécurité et l'innovation. Une meilleure prise en compte de ces actifs permettrait aux banques européennes d'accélérer leurs investissements dans la numérisation de leurs infrastructures, de leurs processus et de leurs services, condition essentielle pour améliorer leur compétitivité et accompagner la modernisation numérique de l'économie européenne.

• **Supprimer le provisionnement prudentiel (« NPL backstop »)** pour permettre aux banques d'aider leurs clients en difficulté.

Ces mesures relèvent de choix politiques raisonnables, pas d'un affaiblissement prudentiel ou d'une dérégulation. Elles ne fragiliseraient pas le système financier, car les grandes banques françaises sont aujourd'hui très solidement capitalisées. Au contraire, ces révisions permettraient de rétablir des conditions de concurrence équitables avec les banques situées hors d'Europe, et de mobiliser les financements nécessaires à la transition énergétique, à la réindustrialisation et à la souveraineté économique de l'Europe.

Au-delà des règles prudentielles elles-mêmes, l'accumulation continue d'exigences issues de la supervision européenne mérite également d'être réévaluée. Selon une étude réalisée par le cabinet GARP pour la Fédération bancaire européenne (FBE), les coussins prudentiels et les ajustements discrétionnaires des superviseurs entraînent quasiment un triplement des besoins en fonds propres CET1 des banques concernées par rapport au minimum réglementaire, avec un impact potentiel estimé sur la capacité de financement de l'économie de 2,7 à 4,1 Mds€.

Dans le même temps, les banques européennes souhaiteraient pouvoir financer les priorités stratégiques de l'Union, qu'il s'agisse de la transition énergétique, de la souveraineté technologique, de la défense ou du développement des infrastructures numériques. Les contraintes publiques en forte hausse apparaissent d'autant plus préoccupantes que d'autres grandes zones économiques, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni, ont récemment privilégié une approche plus prudente dans l'introduction de nouvelles contraintes réglementaires, afin de préserver la capacité de financement de leurs économies.

Quand la réglementation prudentielle pénalise les banques qui accompagnent leurs clients en difficulté

Le dispositif dit « NPL backstop » oblige les banques européennes à immobiliser du capital supplémentaire lorsqu'un prêt devient douteux, et plus le temps passe, plus le capital immobilisé est élevé. Résultat pervers : les banques sont pénalisées lorsqu'elles accordent une seconde chance à leurs clients en difficulté, et sont incitées à céder leurs créances à des fonds plus court-termistes et moins régulés que les banques. Cette règle, inexistante aux États-Unis et au Royaume-Uni, est devenue redondante avec les normes prudentielles existantes, qui prévoient déjà des provisions prudentes. Sa suppression libérerait 96 Mds€ de financement supplémentaire, compris dans les 1 300 Mds€ identifiés.

Ce qu'une révision du cadre prudentiel peut apporter à la croissance

Au delà du constat de décrochage et des ajustements prudentiels nécessaires, il est essentiel de rappeler comment le financement par les banques s'améliorerait au bénéfice de la stratégie économique et géopolitique de l'Union européenne, dans un cadre plus lisible et stable.

Le niveau de stabilité financière est aujourd'hui très haut et le restera. Les banques européennes ont des niveaux de capital et de liquidité historiquement élevés. Elles ont besoin d'une meilleure adéquation entre exigences, risques réels et objectifs économiques. En particulier :

- **Financement massif et rapide des priorités industrielles européennes.** Les banques sont en mesure de déployer à grande échelle leur bilan au service de la réindustrialisation, de la transition énergétique, de l'armement, des infrastructures critiques, de l'aéronautique et des chaînes de valeur stratégiques. Sur ces segments, le modèle bancaire reste le seul capable d'accompagner des projets de long terme, exposés à des risques technologiques et industriels complexes, sans dépendre d'investisseurs extra-territoriaux.
- **Soutien à l'autonomie stratégique et à la souveraineté économique.** Un système bancaire européen compétitif permet de réduire la dépendance de l'UE vis-à-vis de financements non européens, qu'ils soient bancaires ou non bancaires, et de préserver le contrôle stratégique sur le financement de secteurs sensibles.

À défaut, le financement des priorités européennes continuera de basculer vers des acteurs extra-européens, souvent moins alignés avec les objectifs politiques de l'Union.

- **Soutien à l'investissement de l'épargne européenne vers des supports permettant d'accélérer la croissance du continent.** Les banques jouent un rôle clé dans la transformation de l'épargne abondante des ménages européens en investissement domestique.
- **Effet d'entraînement rapide sans coût budgétaire direct.** Contrairement aux instruments budgétaires, le levier bancaire permet un effet multiplicateur immédiat, sans peser sur les finances publiques ni nécessiter de nouvelles architectures institutionnelles. Chaque point de capacité de bilan restauré se traduit directement par davantage de crédit, d'investissement et de croissance potentielle.

Document conçu et réalisé
par la Fédération bancaire française
18, rue La Fayette
75440 Paris CEDEX 09
T. +33 (0)1 48 00 52 52

fbf.fr

Septembre 2026

**Conception graphique
et fabrication :**
Allégories Créations

